

**REPUBLIQUE DU BENIN**

**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**

**DECRET N° 98-40 du 06 février 1998**

Chargeant Monsieur Albert TEVOEDJRE  
Ministre du Plan, de la Restructuration  
Economique et de la Promotion de l'Emploi  
de l'intérim de Monsieur Adrien HOUNGBEDJI  
Premier Ministre, chargé de la Coordination de  
l'Action Gouvernementale et des Relations avec  
les Institutions, Porte-Parole du Gouvernement  
pour compter du 1<sup>er</sup> février 1998.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;  
VU la proclamation le 1<sup>er</sup> Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de  
l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;  
VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

**DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>.** Pour compter du 1<sup>er</sup> février 1998, Monsieur Albert TEVOEDJRE, Ministre du Plan, de la Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi, est chargé de l'intérim du Premier Ministre, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et des Relations avec les Institutions, Porte-Parole du Gouvernement, pendant l'absence de Monsieur Adrien HOUNGBEDJI.

**Article 2.** Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 06 février 1998

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

**Mathieu KEREKOU**

**Ampliations :** PR 6 - AN 4 - CS 2 - CC 2 - CES 2 - HAAC 2 - PM 4 - MPREPE 4 - SGG 4  
AUTRES MINISTERES - 16 DEPARTEMENTS - 6 - JORB 1.-